

PROJET DE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF « BOURG PLONGEE » 2023-2024





TABLE DES MATIERES

1	UN CLUB ASSOCIATIF AFFILIE A LA FFESSM : BOURG PLONGEE	3
1.1	SON IDENTITE	3
1.2	SES VALEURS	3
1.3	SES MEMBRES	4
1.4	SES LIEUX DE PRATIQUE DES ACTIVITES SUBAQUATIQUES	4
1.5	SON COMITE DIRECTEUR	4
1.6	SES MOYENS FINANCIERS	5
2	SES ENGAGEMENTS	5
2.1	SES GRANDS AXES D'ACTIVITE	5
2.2	SES FORCES ET PRIORITES	6
2.2.1	Ses forces	6
2.2.2	Ses priorités	6
3	SES AMBITIONS 2023-2024	6
3.1	CREER, DEVELOPPER	6
3.1.1	Créer	6
3.1.2	Développer	6
3.2	ACCUEILLIR, ANIMER, FORMER	7
3.2.1	Accueillir	7
3.2.2	Animer	7
3.2.3	Former	7
3.3	DEVELOPPER, PROTEGER, MEDIATISER	7
3.3.1	Développer	7
3.3.2	Protéger	7
3.3.3	Médiatiser	7

1 UN CLUB ASSOCIATIF AFFILIE A LA FFESSM : BOURG PLONGEE

1.1 SON IDENTITE

BOURG PLONGEE a été fondé par l'Assemblée Générale Constitutive du 13 Juin 2023, enregistré au registre des associations de la sous-préfecture de l'Ain à Belley le 30 Juin 2023 sous le numéro **W012015838**.

L'adresse du siège social est sur Bourg en Bresse.

BOURG PLONGEE, Club Associatif affilié à la Fédération Française d'études et Sports Sous-Marins (FFESSM) pour la **pratique des activités subaquatiques** a pour objet de développer et favoriser par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, sanitaire, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique, le respect de l'environnement, ainsi que la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques, dont la nage avec accessoires, pratiquée en piscine, lac, mer ainsi que le **secourisme citoyen** en favorisant l'accès à tout public.

BOURG PLONGEE ne poursuit aucun but lucratif et s'interdit toute décision ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel ainsi que toute discrimination notamment en permettant l'égal accès à tous les licenciés aux organes de direction. Il veille au respect de ces principes par ses membres ainsi qu'au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

BOURG PLONGEE assure les missions prévues par le Code du Sport.

BOURG PLONGEE assure, auprès de ses membres, la diffusion des informations réglementaires et législatives, ainsi que les informations et règles fédérales et veille à leur respect.

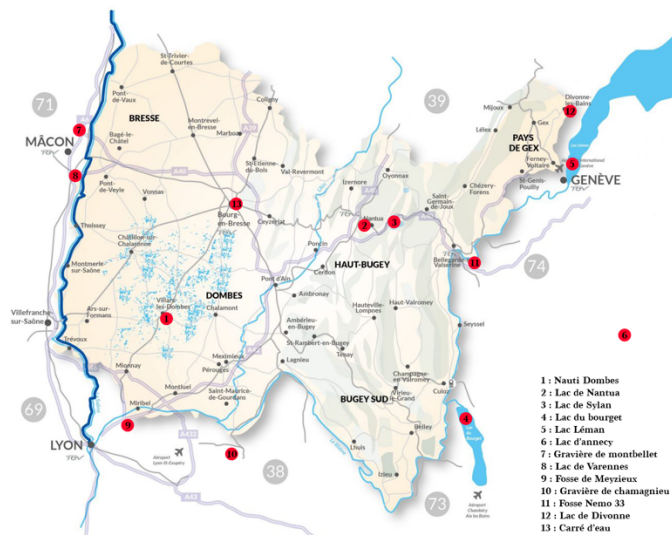
1.2 SES VALEURS

- Un engagement bénévole, citoyen & fédéral dans une démarche écoresponsable.
- Un comportement respectueux vis à vis de tout public, de son environnement et de ses sites de pratiques.
- Une pratique démocratique centrée sur des valeurs d'équité, transparence et dialogue respectueux de chacun.e et de tous.tes dans le respect des engagements et règles fédérales.
- Une volonté forte d'accueillir, faire confiance, former, transmettre, fidéliser, valoriser et remercier.
- Des passions partagées et diversifiées dans un cadre associatif convivial.

1.3 SES MEMBRES

BOURG PLONGEE se compose de 2 membres fondateurs et des adhérents & licenciés .

1.4 SES LIEUX DE PRATIQUE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES



Plans d'eau, Lacs, Étangs, bases de loisirs

Tout au long de l'année, les licenciés peuvent pratiquer leur activité en structure artificielle (piscine, fosse) et d'autres lieux en milieu naturel.

1.5 SON COMITE DIRECTEUR

L'équipe fondatrice a adopté les statuts de BOURG PLONGEE en Assemblée Générale Constitutive le 13 Juin 2023 pour l'Olympiade de la FFESSM 2020-2024.

BOURG PLONGEE est administré par un Comité Directeur de 7 membres minimum comprenant les responsables des commissions techniques, sportives & culturelles à l'instar des commissions régionales et nationales de la FFESSM.

BOURG PLONGEE s'est dotée des commissions suivantes : Environnement et Biologie Subaquatiques , Technique, Matériel, Sport Santé & Handisub, Vie de club.

L'organigramme du Comité Directeur de BOURG PLONGEE.



1.6 SES MOYENS FINANCIERS

BOURG PLONGEE peut s'appuyer sur les adhésions des adhérents, les subventions publiques et privées éventuelles ainsi que le mécénat.

Afin de garantir la pérennité financière du club, le recours aux Autres Titres de Participation (ATP) , sponsors et financeurs privés pourra être un objectif à développer.

2 SES ENGAGEMENTS

2.1 SES GRANDS AXES D'ACTIVITE

- **Développer l'accessibilité des activités subaquatiques au plus grand nombre.**

En favorisant le lien social (jeunes & seniors), combattant l'exclusion et discriminations

En encourageant l'égalité homme-femme,

En favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap,

En rendant accessible à tout public et personnes éloignées d'une pratique sportive

- **Développer la santé et la sécurité des pratiquants d'activités subaquatiques,**

En informant sur les bénéfices du sport & sa contribution au bien-être et à la santé

En développant notre action citoyenne notamment à porter secours

En informant sur les précautions à prendre pour pratiquer en toute sécurité

- **Sensibiliser et impliquer les adhérents vers une pratique écocitoyenne**

En économisant les ressources : eau potable, énergie, co-voiturage, tri sélectif...

En privilégiant les fournisseurs locaux,

- **Promouvoir les valeurs du sport**

En prônant le respect des règles de chaque activité, le fair-play et l'éthique,

En prévenant et luttant contre toutes formes de violences physiques, verbales ou écrites.

- **Initier des actions d'éducation à l'environnement et développement durable.**

En sensibilisant tous les publics et notamment ceux de l'éducation nationale, à la fragilité des écosystèmes: sorties découverte, conférences autour de la faune et flore subaquatique

En participant à des manifestations Grand public : Journée des Associations, Natur'Ain Sport, World Clean Up Day ...

En organisant des événements autour du patrimoine naturel subaquatique : inventaires...

En incitant les pratiquants à se former et participer à des démarches de sciences participatives (Doris, CROMIS).

Contribuer à la préservation des sites naturels en eaux intérieures voire en mer en formant les plongeurs à la préservation de l'environnement,

En les sensibilisant aux bonnes pratiques subaquatiques,

En diffusant les chartes de plongée responsable.

2.2 SES FORCES ET PRIORITES

2.2.1 Ses forces

- Compétences diversifiées des encadrants sur les activités subaquatiques : technique, bio, Handisub, secourisme, Sport Santé.
- Attractivité des formations proposées de cadres et plongeurs en biologie subaquatique, Technique, Secourisme civil & fédéral , Sport Santé, Handisub...
- Forte motivation des bénévoles engagés
- Locaux dédiés au cœur de Bourg en Bresse et de Villars les Dombes.
- Fort engagement de la direction de la piscine de Villars les Dombes : créneaux, locaux...
- Structuration et organisation du club.

2.2.2 Ses priorités

- Favoriser le lien social de tout public dans une pratique sportive, de loisir et bien être.
- Diversifier l'offre de créneaux piscine pour développer et valoriser nos activités de Sport Santé sur Bourg en Bresse.
- Assurer une sécurité financière au club : réaliser des dossiers de subventions et rechercher des partenariats.
- Poursuivre le développement du projet pluriannuel d'équipement indispensable aux activités subaquatiques .
- Faciliter l'accès de nos activités subaquatiques aux populations éloignées des pratiques sportives, personnes en situation de handicap et jeunes du milieu éducatif.
- Développer la formation de cadres et de plongeurs.
- S'engager activement sur toutes les actions proposées par le Comité Départemental de l'Ain FFESSM : Natur'Ain Sport, World Clean up Day, Formations cadres...

3 SES AMBITIONS 2023-2024

3.1 CREER , DEVELOPPER

3.1.1 Créer

- Finaliser la structuration du fonctionnement du club : formaliser les procédures de fonctionnement : matériel, sortie, organisation des formations...
- Créer une dynamique positive et conviviale entre dirigeants, bénévoles et partenaires.
- Rechercher & organiser des mutualisations de ressources cadres et matériels.

3.1.2 Développer

- Développer la communication: rétroplanning , sites internet, VPDIVE...
- Garantir la santé financière du club dans la recherche de sponsors , partenariats et investisseurs privés & publiques.
- Développer des produits fédéraux : Secourisme, ATP...

3.2 ACCUEILLIR, ANIMER, FORMER

3.2.1 Accueillir

- Encourager la participation à des actions de découverte des activités subaquatiques aux adhérents et à de nouveaux publics : Sport Santé (« palmer vers son bien-être », Handisub (baptêmes), jeunes (UNSS, EN),

3.2.2 Animer

- Organiser des journées découvertes: biologie subaquatique, Baptêmes de plongée, Sport Santé...
- Organiser la découverte des activités subaquatiques proposées par le club : journée du 8 mars , activités de partenariat...

3.2.3 Former

- Contribuer à des actions de formation de plongeurs, cadres en technique et bio .
- Mutualiser les formations au besoin avec les autres club du département.
- Réaliser des actions de formation de plongeurs en biologie subaquatique . PB1,PB2.
- Réaliser des actions fédérales et citoyennes de secourisme: RIFAP, PSC1

3.3 DEVELOPPER, PROTEGER, MEDIATISER

3.3.1 Développer

- Initier des partenariats publiques & privés actifs avec des institutions sensibles à nos activités (Plateforme Sport Santé, sécurité civile...) .
- Recenser, répertorier, classer, labelliser et promouvoir les pratiques du club : Ecosub, CROMIS, ZERO DECHETS...
- Sensibiliser tous les adhérents et publics accueillis à la fragilité des écosystèmes .

3.3.2 Protéger

- Organiser des stages d'initiation, conférences ou expositions sur la compréhension des écosystèmes de nos milieux aquatiques.
- Étudier, suivre l'impact anthropique sur les écosystèmes et le changement climatique : participations des inventaires des lacs de l'Ain,
- Promouvoir et valoriser les pratiques responsables des adhérents .

3.3.3 Médiatiser

- Valoriser les actions et réussites des adhérents du club : messages, AG, sites, (médaille fédérale, T-shirt, boutique fédérale ...)
- Médiatiser et valoriser les actions réalisées : sites, médias, AG
- Informer et alerter sur les risques anthropiques et les mesures de prévention.